

INFORMATION SUR LE REGISTRE DES TUMEURS DE L'HERAULT

Le Cancer pisté pour être vaincu *Vous pouvez nous aider ...*

LES RAISONS D'UN REGISTRE: DE LA CAUSE AUX EFFETS

⇒ L'identification des risques cancérigènes de notre environnement ...

⇒ La prévention du risque de cancer avant qu'il n'apparaisse ...

⇒ Le dépistage précoce lorsqu'il est au tout début ...

⇒ L'amélioration de la qualité des soins lorsqu'il est démasqué ...

dans tous les cas il faut : repérer, mesurer, évaluer, comptabiliser les données scientifiques et médicales. Pour une population donnée, il faut rassembler le maximum d'informations pour les exploiter ! La solution reconnue comme un point des « Plans Cancer », est le Registre Départemental des Tumeurs.

QU'EST-CE QU'UN REGISTRE DEPARTEMENTAL DES TUMEURS?

Dans un cadre associatif, sous la responsabilité d'un médecin spécialiste, tous les nouveaux cas de cancers repérés et concernant les personnes résidant dans le département, sont recueillis de façon exhaustive. Ce recueil, depuis 1983 dans l'Hérault, est pratiqué auprès des spécialistes de cancérologie : laboratoires d'anatomo-pathologistes, réseau régional de cancérologie, médecins et chirurgiens cancérologues et de toutes les structures médicales de diagnostic, de soins et les caisses d'assurance-maladie. La nature de la tumeur, la date du diagnostic, l'identité du patient, les traitements, la guérison, l'évolution de la maladie sont rigoureusement enregistrés. Ces données, scrupuleusement vérifiées restent **strictement confidentielles**.

EN QUOI LE REGISTRE PEUT VOUS CONCERNER?

Aidez-nous, aidez-vous en acceptant le recueil des données vous concernant. Par une meilleure connaissance de l'existence et du rôle des Registres des Tumeurs, vous participez à l'appréciation rigoureuse de la répartition géographique et temporelle des cancers. Vous contribuez ainsi à les identifier, à les prévenir, à mieux les soigner. En deux mots vous nous aidez à combattre ce fléau.

Confidentialité : pour chaque personne, les données sont recueillies par le personnel du registre sous couvert du secret médical le plus strict. Seules les données anonymes font l'objet d'analyses statistiques, de publications et peuvent être transmises, pour une meilleure connaissance épidémiologique, à la base commune des registres de cancer du réseau Francim, à des organismes nationaux, comme Santé Publique France (SPF) ou l'Institut National du Cancer (INCA) ou internationaux comme le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC).

Cadre juridique : les modalités de fonctionnement des Registres sont soumis à l'agrément du Comité d'Évaluation des Registres, présidé par le Directeur Général de la Santé (Ministère de la Santé) et le Directeur Général de l'INSERM (Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale). Les Registres sont intégrés dans le plan d'action nationale de lutte contre le cancer coordonné par Santé Publique France et l'Institut National du Cancer (INCA).

Vos droits : Conformément au RGPD 2016/679, vous disposez de différents droits sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit d'opposition, droit de limitation de leur traitement. Vous pouvez exercer ces droits par l'intermédiaire du médecin qui vous suit ou directement auprès du responsable médical du registre par voie postale ou par mail. Pour plus d'information sur les registres ou la plateforme de données en cancérologie, vous pouvez consulter le site de l'Institut National du Cancer à l'adresse : <http://lesdonnees.e-cancer.fr>

RENSEIGNEMENTS:

Docteur B. Trétarre - Registre des Tumeurs de l'Hérault, Institut de Cancérologie de Montpellier
208, rue des Apothicaires - 34298 Montpellier Cedex 5
Tél : 04 67 41 34 17 Fax : 04 67 63 42 26